

Avis public

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE TADOUSSAC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL EN PRÉSENTIEL


Étant donné que notre région est passée en zone jaune le lundi 24 mai et est à ce jour en zone verte depuis le lundi 7 juin dernier (Palier 1 – Vigilance), nous désirons vous aviser que la Municipalité pourra à nouveau tenir les séances du conseil en présence de ses citoyens.

Considérant que le conseil accepte que toutes les séances du conseil à partir d'immédiatement et jusqu'à nouvel ordre, soit tenue en présentiel.

Cependant, afin d'assurer la sécurité de tous, un maximum de 50 personnes sera autorisé lors des séances. Par ailleurs, le port du couvre-visage, la désinfection des mains ainsi qu'une distanciation physique devront être respectés en tout temps. À votre arrivée, nous devons obligatoirement vous inscrire sur la liste de présence en ce contexte de Covid.

Les séances du conseil auront lieu à la salle habituelle du Centre des Loisirs située au 286, rue de la Falaise à Tadoussac. L'ordre du jour sera publié à l'avance sur la page Facebook de la municipalité.

DONNÉ À TADOUSSAC, CE ONZIÈME (11^{ÈME}) JOUR DU MOIS DE JUIN 2021


Marie-Claude Guérin, directrice générale

